

Le secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille, a rencontré le Président de la République

Le Président de la République, François Hollande, a reçu Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, le 23 mars dernier. A une semaine du congrès national de l'UNSA, cet entretien a permis d'aborder plusieurs sujets touchant à la situation politique, économique et sociale du pays.

Luc Bérille a fait part des analyses de l'UNSA, indiquant notamment que le piétinement des négociations du pacte de responsabilité dans les branches professionnelles posait la question politique du maintien de financements publics, dès lors que ceux-ci ne seraient pas utilisés dans l'objectif qu'ils devaient servir. Évoquant le peu de concertation qui avait prévalu lors de l'élaboration du projet de loi Macron, il a déploré que, sur la décentralisation, le dialogue ait aussi évacué les partenaires sociaux.

L'UNSA reçue par le président du Sénat

Le président du Sénat, Gérard Larcher, a reçu Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA et Florence Dodin, secrétaire nationale, le 26 mars dernier. L'occasion d'aborder la situation politique, économique et sociale du pays et les projets de loi en cours de discussion.

Luc Bérille a fait part des analyses de l'UNSA sur la situation politique économique et sociale. Les échanges ont porté sur les projets de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques en cours de discussion au Parlement, le pacte de responsabilité dont encore trop peu de négociations aboutissent dans les branches professionnelles. La loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale a également été évoquée avec la mise en œuvre du compte pénibilité et enfin le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Investir, oui, mais pour l'emploi

L'UNSA a pris connaissance des mesures pour l'investissement annoncées par le Premier ministre le 8 avril 2015.

Dans une situation économique où la reprise peine et le chômage continue à croître, l'investissement est, pour l'UNSA, une question clé.

L'outil fiscal proposé pour le secteur industriel fait partie de l'arsenal des mesures qui peuvent être efficaces. De même, au moment où doit s'opérer la transition énergétique, l'UNSA approuve le principe de centrer le soutien aux investissements des ménages sur les économies d'énergie.

L'UNSA note que l'ensemble de ces politiques faisant intervenir des fonds publics pose la question des contreparties et du respect par les bénéficiaires des objectifs assignés à l'utilisation de ces fonds. C'est

notamment le cas pour le pacte de responsabilité dont les résultats sont aujourd'hui insuffisants en matière d'emplois.

Plus généralement, l'UNSA déplore que, mise à part la Banque Publique d'Investissements dont le budget sera renforcé, rien n'ait été dit du rôle crucial des banques en matière de soutien à l'investissement, alors même que cela devrait faire partie de leur cœur de métier.

L'UNSA a entendu les paroles du Premier ministre sur la création du " compte personnel d'activité ". Notre organisation revendique depuis des années la sécurisation des parcours professionnels via la mise en œuvre de droits attachés à la personne tout au long de sa vie professionnelle et plus au contrat de travail dans l'entreprise. Pour ces raisons, l'UNSA soutient cette perspective d'un guichet unique centralisant l'ensemble de ces droits, tout en mesurant la difficulté à construire un dispositif global qui soit pratique et opérationnel.

Sur cette question comme sur toutes celles touchant au marché du travail, l'UNSA souhaite que le dialogue et la concertation soient respectés avant toute traduction législative ou réglementaire.

Communiqué du 9 avril 2015

Pré-projet de loi dialogue social : des avancées importantes mais des évolutions encore nécessaires

L'UNSA a analysé le pré-projet de loi " relatif au dialogue social et au soutien à l'activité des salariés " actuellement soumis au conseil d'Etat.

L'UNSA approuve l'essentiel des dispositions introduites pour la représentation des salariés des très petites entreprises, encore trop souvent laissés pour compte.

Concernant les entreprises aux effectifs plus importants, l'élargissement de la délégation unique du personnel jusqu'à 300 salariés correspond aux options portées par l'UNSA. Elle constate avec satisfaction que l'intégralité des prérogatives de chacune des institutions représentatives des personnels sera bien maintenue.

L'UNSA portait également la proposition d'un regroupement des consultations obligatoires mais elle souhaite que les négociations salariales conservent leur spécificité et leur annualité.

L'idée contenue dans le pré-projet de loi d'une composition des listes de candidats reflétant la composition sexuée des effectifs des entreprises est conforme aux mandats de l'UNSA. L'introduction d'un contentieux dans la phase post-électorale nous paraît par contre peu adéquate.

Le pré-projet de loi pêche lourdement sur deux aspects essentiels, dès lors que l'on souhaite, comme l'UNSA, un dialogue social reposant sur des représentants informés et efficaces : les élus suppléants doivent pouvoir continuer à assister aux réunions des instances, tout comme les moyens consentis aux représentants des personnels doivent être garantis légalement. La visioconférence envisagée dans le pré-projet est un moyen certes sympathique mais inadapté à la réalité du dialogue social qui nécessite que soient garantis des moments de concertation entre élus, tout comme le principe démocratique du caractère secret du vote.

L'UNSA considère également que le pré-projet de loi reste frileux sur plusieurs points comme l'abaissement du seuil à partir duquel des administrateurs salariés sont obligatoires ou comme la nécessaire montée en puissance de l'instance de coordination des CHSCT en parallèle aux comités centraux d'entreprise.

Enfin, question essentielle, la reconnaissance des parcours syndicaux serait améliorée dans le sens des propositions de l'UNSA. Toutefois, la prise en compte de l'évolution professionnelle de militants de longue date qui ont vu leur carrière stagner n'est pas envisagée.

L'UNSA considère au total que, si ce pré-projet de loi acte des avancées importantes, il doit encore évoluer. C'est en ce sens qu'elle intervient et interviendra auprès du gouvernement comme auprès des parlementaires.

Communiqué du 10 avril 2015

Le dialogue social doit être réel dans la Fonction Publique

Lors de la première séance de la nouvelle mandature du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État, l'UNSA-FP, par la voix de son secrétaire général, Guy Barbier, a tenu à rappeler l'importance et la nécessité du dialogue social à l'heure de nouvelles annonces comme celle de la Charte de la Déconcentration.

Le dialogue social se dégrade ces dernières semaines. Au travers d'exemple précis dont le dernier en date concerne la Charte de la Déconcentration qui va régir la prochaine réorganisation des services de l'État dans les nouvelles régions, l'UNSA constate le peu de place laissé à la parole des organisations syndicales alors que se déroulent des négociations sur les parcours professionnels des fonctionnaires et leur carrière.

L'UNSA demande un calendrier desserré pour permettre la prise en compte de l'avis des représentants des agents sur ce texte essentiel et au-delà un retour à un dialogue constructif. L'UNSA est prête à boycotter la prochaine commission qui doit étudier cette Charte.

Lire l'article sur le site de l'UNSA-FP : <http://www.unsa-fp.org/?CSFPE-I-UNSA-interpelle-sur-la>
Lire la déclaration de Guy Barbier, au nom de l'UNSA Fonction publique, lors du CSFPE du 10 avril 2015 : <http://www.unsa-fp.org/IMG/pdf/csfpe20150410.pdf>

Discriminations au travail

Le groupe de dialogue " lutte contre les discriminations au travail ", installé le 29 octobre 2014 par les ministres François Rebsamen (Travail) et Patrick Kanner (Ville, Jeunesse), s'est réuni en plénière mercredi 8 avril 2015 où un projet de rapport final qui sera remis aux deux ministres a été discuté.

Ce projet de rapport fait état de 17 propositions sur trois thématiques : les méthodes de discriminations non discriminantes, les discriminations dans l'entreprise et les voies de recours en cas de discrimination. L'UNSA, lors de cette plénière, a salué la qualité du rapport qui prend en considération les échanges et les propositions des différentes parties prenantes qui composent le groupe. Ce rapport aborde une approche que nous partageons en identifiant la réalité des discriminations et en proposant des mesures consensuelles et de compromis pour les prévenir et lutter contre.

Dans une société marquée par les difficultés économiques et par la diversité des salariés, la prise en compte de la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, dans le monde du travail, constituent une obligation éthique. La prise en compte de cette diversité des salariés est une richesse pour l'entreprise.

Cette voie exige cependant de repenser les pratiques de recrutement et les approches managériales pour contrer les tendances systémiques à l'exclusion du marché du travail et à l'égalité des chances dans le déroulement de carrières. Nous restons convaincus que seule la négociation à travers le dialogue social demeure la pratique privilégiée pour faire évoluer les situations et les mentalités dans les entreprises. C'est pour ça que nous regrettons que leu rapport n'a pas pris en considération la nécessité de transposer, dans le Code du travail, l'ANI relatif à la diversité dans l'entreprise du 12 octobre 2006 pour qu'il trouve toute sa pertinence et son efficacité.

Cette voie exige aussi de refuser la loi du silence en dénonçant les pratiques discriminatoires, de refuser de se taire devant l'injustice. C'est pour ça que nous sommes favorables au renforcement des " actions collectives " pour mieux défendre les victimes de discriminations.

L'UNSA partage également la nécessité que toute politique de lutte contre les discriminations ne peut désormais ignorer la question des préjugés ni celle des stéréotypes qui enferment les populations dans des catégories non fondées.

A l'UNSA, nous avons pris conscience de la nécessité d'agir sur les mentalités. Notre expérience nous a convaincu que les relations sociales les plus ordinaires sont marquées par des images simplifiées que l'on projette sur " l'autre ". Avoir des " clichés " permet de s'orienter rapidement. Le fonctionnement de l'entreprise repose sur ces schémas de pensée.

Les préjugés organisent les conduites et la communication entre les groupes sociaux. Il est vrai que sans déconstruire les préjugés, impossible de lutter contre les discriminations.

Réunion des élus UNSA du Supérieur et de la Recherche

Le 8 avril, la fédération UNSA Education et ses principaux syndicats concernés (A et I, Sup Recherche, UNSA ITRF-BI-O) réunissait les élus UNSA du secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Une première depuis les élections générales de représentativité du 9 décembre dernier. Luc Berille, secrétaire général, y a apporté le soutien de l'UNSA et dit notre intérêt syndical pour ce secteur essentiel pour l'emploi et la compétitivité.

L'UNSA au 84ème congrès de l'UNEF

L'UNSA, représentée par Emilie Trigo, secrétaire nationale, était présente au 84ème congrès de l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France) qui s'est tenu à Nantes du 09 au 12 avril 2015.

Lors d'une intervention devant l'ensemble des étudiants délégués, Emilie Trigo a rappelé l'engagement de l'UNSA en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur, de la lutte contre le décrochage scolaire et le chômage des jeunes.

C'est ainsi que les revendications de l'UNSA pour palier ces difficultés sont celles de la mise en œuvre de l'accompagnement des étudiants, élément essentiel de leur réussite. Comme est essentiel, ensuite, l'accompagnement des jeunes dans l'entreprise lorsqu'ils sont entrés dans le monde du travail. L'orientation, processus qui se construit à l'université mais qui se poursuit dans le cadre de la formation tout au long de la vie, est nécessaire si l'on veut sécuriser les parcours professionnels des salariés.

Le second thème phare de ce 84ème congrès de l'UNEF étant celui de la lutte contre les discriminations, cela a été l'occasion de citer la résolution de congrès adoptée à Montpellier et rappelant l'attachement de l'UNSA à la République, à la démocratie, à l'Etat de droit, aux libertés, à la laïcité, à la justice sociale, à la solidarité et à la fraternité !